RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

AR Prefecture
005-200034502-20230705-2023_056-DE
Reçu le 10/07/2023

« Nihil nisi a numine »

DELIBERATION N° : 2023_056

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR

Séance du 5 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois le cinq du mois de juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 30 juin 2023 sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents : 14
Mme Manon ATHENOUR, M. Roland BERNARD, Mme Marie-Noële CHAIX, M. Fabien FERRARO, M. Frédéric GAILLAND, M. Michaël GAUME, M. Jean-Yves GARNIER, M. Christian GONSOLIN, M. Rémy GONSOLIN, M. Dominique GOURY, M. Jean-Marie GUEYDAN, Mme Nathalie LAJKO et Mme Virginie LE TOUMELIN.

Etaient absents : 5
Mme Aurélie DESSEIN, Mme Emilie DROUHOT, Mme Marie FESTA, Mme Nelly MARY et Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

Etaient absents et représentés : 3
Mme Aurélie DESSEIN ayant donné pouvoir à M. Fabien FERRARO, Mme Marie FESTA ayant donné pouvoir à Mme Marie-Noële CHAIX, Mme Emmanuelle PELLEGRIN ayant donné pouvoir à M. Laurent DAUMARK (Maire).

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Nathalie LAJKO.

Décision modificative n°1 – Budget eau et assainissement

Monsieur le Maire

Rappelle que des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1612-11,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 5 avril 2023 portant vote du budget primitif afférent à l'exercice 2023,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements du budget eau et assainissement (M49) de la commune sur l'exercice 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

ARTICLE 1. **Autoriser** la décision modificative suivante :

Sens	Section	Chapitre	Article	Opération	Libellé	Dépenses	Recettes
Dépense	Investissement	21	21561	202103	Travaux des hameaux	100 000,00	
Recette	Investissement	16	1641	-	Emprunts en euros		100 000,00
					Total des lignes de crédits	**100 000,00**	**100 000,00**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

AR Prefecture

005-200034502-20230705-2023_056-DE
Reçu le 10/07/2023

Saint-Bonnet en Champsaur

« Nihil nisi a numine »

DELIBERATION N° : 2023_056

Membres en exercice :	19	Pour :	17
Membres présents :	14	Abstention :	0
Membres représentés :	3	Contre :	0

Transmis en Préfecture le : 10 JUIL. 2023
Affiché ou publié le : 10 JUIL. 2023

Ainsi fait et délibéré le 5 juillet 2023
Pour copie conforme

Le Maire

MAIRIE DE SAINT BONNET EN CHAMPSAUR 05 (Htes-Alpes)

Laurent DAUMARK